



# C.A. PORTETS JUDO AÏKIDO

## Autorisation PEDIBUS Saison 2023 - 2024

---

Je soussigné \_\_\_\_\_  
représentant légal de l'enfant \_\_\_\_\_  
autorise :

- Mme CARDOSO Manon (Enseignante) 06 76 53 16 93  
Ou
- Mr SEVESTRE Guillaume (Enseignant) 06 87 71 98 81  
Ou
- Mme BERTEAUX (Présidente) 06 79 16 85 49  
Ou
- Mr TEXIER Nicolas (Vice Président) 06 51 07 26 63

A retirer mon enfant les \_\_\_\_\_ à l'école \_\_\_\_\_

Durant l'année scolaire 2023 – 2024.

Exemplaire Club

<sup>1</sup> Rayer les mentions inutiles



# C.A. PORTETS JUDO AIKIDO

## Autorisation PEDIBUS Saison 2023 - 2024

---

Je soussigné \_\_\_\_\_  
représentant légal de l'enfant \_\_\_\_\_  
autorise :

- Mme CARDOSO Manon (Enseignante)  
Ou
- Mr SEVESTRE Guillaume (Enseignant)  
Ou
- Mme BERTEAUX (Présidente)  
Ou
- Mr TEXIER Nicolas (Vice Président)

A retirer mon enfant les \_\_\_\_\_ à l'école \_\_\_\_\_.  
Durant l'année scolaire 2023 – 2024.

Exemplaire Licencié

<sup>1</sup> Rayer les mentions inutiles



# C.A. PORTETS JUDO AÏKIDÔ

## **Récupération des enfants à l'école de PORTETS**

Le C.A. PORTETS JUDO par l'intermédiaire de ses enseignants peut récupérer les enfants à l'école de Portets lorsque les parents sont dans l'incapacité de les emmener au cours.

Pour cela, vous devez remplir une autorisation (fourni par le club) en 2 exemplaires (1 pour le club, 1 à laisser dans le cartable de votre enfant).

Si exceptionnellement, l'enfant n'est pas à récupérer à l'école, vous êtes priés de prévenir le professeur une semaine avant. En cas d'absence imprévisible nous vous prions de contacter par téléphone :

- BERTEAUX Charline au 06 79 16 85 49
- Nicolas TEXIER au 06 51 07 26 63
- CARDOSO Manon au 06 76 53 16 93
- SEVESTRE Guillaume 06 87 71 98 81

**En cas d'abus, nous nous réservons le droit d'arrêter la récupération de votre enfant.**

Merci de votre compréhension

Le comité directeur